

# FestiVaLeurE – 14<sup>e</sup> édition

## RÈGLEMENT DU CONCOURS DE COURTS-MÉTRAGES

1<sup>er</sup>-29 mars 2022

proposé et mis en œuvre par les **étudiants du Master Tourisme, Parcours Ingénierie Touristique et Culturelle** de l'Université Le Havre Normandie dans le cadre du projet **FestiVaLeurE**,

avec la participation de l'association étudiante **Culture & Co**,

à retourner, daté et signé, avant le 11 mars 2022 minuit uniquement :

- par courriel : [festival.festivaleure@gmail.com](mailto:festival.festivaleure@gmail.com).

\* **Art. 1** : Le concours de courts-métrages est porté par l'association Culture & Co.

\* **Art. 2** : La projection des films sélectionnés pour le concours de courts-métrages se déroulera le 29 mars 2022.

\* **Art. 3** : Les films doivent traiter du thème de l'édition 2022 de FestiVaLeurE :

« **Pop ta culture !** ».

\* **Art. 4** : Le concours de courts-métrages est ouvert à tout public, étudiant ou non, individuel ou collectif.

\* **Art. 5** : La durée des films ne doit pas excéder 15 minutes.

\* **Art. 6** : Les films doivent être envoyés à l'équipe organisatrice pour la sélection : format numérique uniquement par mail et **sous format MOV avant le 18 mars 2022** (réception avant minuit).

\* **Art. 7** : Les participants au concours de courts-métrages doivent avoir envoyé, uniquement par courriel, leur fiche d'inscription avant le **11 mars 2022** (réception avant minuit) afin de faire part de leur intention de participer à ce concours.

\* **Art. 8** : Tous les frais liés à la réalisation et à la participation à ce concours sont entièrement à la charge des participants.

\* **Art. 9** : Tous les films inscrits et retenus pour ce concours ne pourront être retirés de la sélection par son/ses auteur(s).

\* **Art. 10** : La sélection des films retenus pour la phase finale du concours de courts-métrages sera faite par l'équipe organisatrice de FestiVaLeurE, composée de 9 étudiants du master Tourisme, Parcours Ingénierie Touristique et Culturelle, et éventuellement par des membres de l'équipe du service culturel de l'Université Le Havre Normandie.

\* **Art. 11** : La liste des courts-métrages sélectionnés pour la phase finale du concours sera communiquée sur les pages Facebook, Instagram, ainsi que le site internet, de FestiVaLeurE le 12 mars 2022.

\* **Art. 12** : La participation au concours de courts-métrages peut impliquer, pour la promotion de la manifestation, l'autorisation de diffusion d'extraits sur internet des courts-métrages (limités à 20% de la durée totale du film) sur les pages Instagram, Facebook et les sites internet du festival et de l'Université Le Havre Normandie.

\* **Art. 13** : Les courts-métrages seront soumis au vote du public présent dans la salle et au vote du jury constitué par l'équipe organisatrice de FestiVaLeurE. Le nombre total de votes de chaque court-métrage sera composé à 50% des votes du public et à 50% des votes du jury. Les trois courts-métrages remportant le plus de votes se verront remettre un prix.

\* **Art. 14** : L'équipe organisatrice se réserve le droit d'annuler la projection de courts-métrages en cas de force majeure.

\* **Art. 15** : Le participant s'engage à respecter les règles de droit en matière de propriété littéraire et artistique, de droit à l'image et de droit d'auteur. En signant ce règlement, il atteste être l'auteur des productions fournies.

Date :

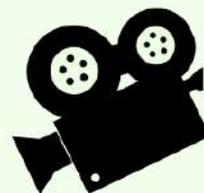
Nom et signature précédé de la mention « lu et approuvé » :





# FESTIVALEURE

## 14<sup>e</sup> ÉDITION



FESTIVAL DE FILMS DOCUMENTAIRES

DU 1<sup>er</sup> AU 29 MARS 2022



## CHARTRE DE L'APPEL À PROJETS

THÉMATIQUE : **POP TA CULTURE !**

**DURÉE** : LA DURÉE DES COURTS-MÉTRAGES NE DOIT PAS EXCÉDER 15 MINUTES.

**CARACTÉRISTIQUES** : FICTION OU DOCUMENTAIRE, PRISE DE VUE RÉELLE OU ANIMÉE

**CALENDRIER** :



**Vendredi 11 Mars** (réception avant minuit) : fin des inscriptions au concours – à cette date, le candidat doit avoir envoyé uniquement par courriel à l'équipe du festival la **fiche d'inscription** fournie avec l'appel à courts-métrages.



**Vendredi 18 Mars** (réception avant minuit) : à cette date, le candidat aura transmis uniquement par courriel à l'équipe du festival les documents suivants :

- Le **règlement** signé et daté par le candidat.
- Le court-métrage en **format numérique**, accompagné d'une fiche de présentation (titre, durée, synopsis, réalisateur(s), année...)



## CONTACT



LES FICHES D'INSCRIPTIONS, RÈGLEMENT ET COURT-MÉTRAGE DOIVENT ÊTRE ENVOYÉS UNIQUEMENT PAR COURRIEL À :

[FESTIVAL.FESTIVALEURE@GMAIL.COM](mailto:FESTIVAL.FESTIVALEURE@GMAIL.COM)

POUR PLUS D'INFORMATIONS, VOUS POUVEZ AUSSI CONTACTER L'ÉQUIPE DU FESTIVAL PAR COURRIEL À LA MÊME ADRESSE.

L'ÉQUIPE **FESTIVALEURE** VOUS SOUHAITE BON MONTAGE !

